



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Aménagements routiers en Haute-Loire

Question orale n° 552

Texte de la question

M. Jean-Pierre Vigier attire l'attention de M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur le fait que le développement des infrastructures routières est indispensable pour renforcer l'attractivité des territoires ruraux. Des opérations d'aménagement routier doivent être réalisées rapidement pour opérer le désenclavement du département de la Haute-Loire, permettant parallèlement de sécuriser et de fluidifier davantage le trafic. Il souhaite donc de nouveau l'interroger au sujet de la traversée du lieu-dit Les Baraques sur la commune de Cussac-sur-Loire, dans le prolongement de la déviation du Puy-en-Velay. En effet, cette traversée s'avère très dangereuse pour les habitants du fait du nombre élevé de véhicules et poids lourds qui circulent au cœur du bourg, où la présence de piétons est fréquente. Par ailleurs, la jonction entre la RN 88 et la RN 102 située à Pradelles et aménagée en ligne droite présente une réelle menace de par la vitesse à laquelle roulent certains conducteurs. Il est donc nécessaire d'installer un giratoire au carrefour de Pradelles et ainsi protéger les usagers de la route. Enfin, l'axe qui dessert l'ouest de la Haute-Loire nécessite la réalisation de quatre créneaux de dépassement sur la RN 102 entre Brioude et le Puy-en-Velay, aujourd'hui empruntée par un nombre conséquent de poids lourds qui, de ce fait, obstruent le trafic et la rendent accidentogène. Ces aménagements pourraient assurer la sécurité de l'ensemble des conducteurs qui empruntent quotidiennement ces routes mais également des habitants de ces communes où le calme et la tranquillité sont fortement perturbés par le passage incessant des voitures. En décembre 2020, le ministre chargé des transports annonçait dans un courrier que l'Agence de financement des infrastructures de transport de France avait adopté un financement de 85 milliards d'euros pour les opérations de développement des infrastructures routières. M. le député a salué cette initiative qui devait permettre d'accélérer la dynamique de mobilité des territoires, en les rendant, de ce fait, plus attractifs. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui confirmer le soutien de l'État au contournement des Baraques, à la réalisation des quatre créneaux de dépassement sur la RN 102 entre Brioude et Le Puy-en-Velay, ainsi qu'au giratoire au sud de la Haute-Loire, à l'entrée de la commune de Pradelles.

Texte de la réponse

AMÉNAGEMENTS ROUTIERS EN HAUTE-LOIRE

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Pierre Vigier, pour exposer sa question, no 552, relative aux aménagements routiers en Haute-Loire.

M. Jean-Pierre Vigier. Je suis très heureux de vous revoir, madame la ministre déléguée. Vous le savez, le développement des infrastructures routières est indispensable au renforcement de l'attractivité des territoires ruraux. À cet égard, je veux évoquer trois opérations revêtant une importance particulière au sein de ma circonscription de Haute-Loire.

La première concerne, dans la commune de Cussac-sur-Loire, la réalisation d'une déviation au niveau du lieu-dit Les Baraques, dans le prolongement de la déviation du Puy-en-Velay : la circulation des poids lourds, particulièrement importante, y est très dangereuse pour les riverains. Les études préalables ont déjà été

réalisées et les terrains ont déjà été achetés.

Par ailleurs, il est nécessaire d'aménager quatre créneaux de dépassement sur la route nationale 102, qui relie Brioude au Puy-en-Velay et qui n'est plus adaptée à la densité du trafic routier.

Enfin, à l'entrée de Pradelles – certainement l'un des seuls endroits en France où se croisent deux routes nationales, la RN102 et la RN88 –, un carrefour à sens giratoire doit être réalisé, car l'engorgement de cette intersection provoque régulièrement des bouchons de 1 kilomètre. Très mobilisés et se battant quotidiennement pour conserver les écoles, installer des entreprises et, surtout, sauvegarder les services publics, les élus de Haute-Loire jouent collectif et ont besoin de l'État. Quel que soit le maître d'ouvrage de ces opérations, j'espère que l'État soutiendra leur réalisation par une contribution financière substantielle. Nous avons besoin de vous, car en milieu rural, là où s'arrêtent les routes s'arrête la vie.

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée des collectivités territoriales et de la ruralité.

Mme Dominique Faure, ministre déléguée chargée des collectivités territoriales et de la ruralité. Comme vous le savez, puisque vous avez été élu conseiller régional, des négociations entre l'État et la région Auvergne-Rhône-Alpes ont été conduites ces derniers mois pour établir le volet mobilités 2023-2027 du contrat de plan État-région (CPER). Ses principes et paramètres financiers ont fait l'objet d'un accord récent : dans le cadre de la transition écologique, ce volet mobilités donne la priorité aux autres modes de déplacement que la route. L'accord trouvé traduit en outre l'ambition accrue des parties au CPER : l'État et la région Auvergne-Rhône-Alpes se sont en effet engagés à hauteur de 70 millions d'euros supplémentaires, l'État finançant notamment le maintien des petites lignes ferroviaires, indispensables au désenclavement de certains territoires.

Je veux aussi rappeler les avancées significatives sur deux autres dossiers importants du CPER. D'une part, s'agissant de la future liaison ferroviaire entre Lyon et Turin, absolument cruciale pour la décarbonation des mobilités et l'amélioration de la qualité de l'air, le financement des études relatives aux accès ferroviaires et au contournement de l'agglomération lyonnaise a fait l'objet d'un accord. D'autre part, le Gouvernement a obtenu de la région qu'elle contribue à hauteur de 43 millions d'euros à la modernisation de la ligne Paris-Clermont-Ferrand, essentielle pour améliorer les conditions de transport des voyageurs.

Vous me répondez que tout cela ne répond pas à votre interpellation concernant les projets de contournement et de création de créneaux de dépassement et d'un giratoire dans votre territoire – projets dont on a tant besoin dans le monde rural –, mais la liste précise des opérations qui seront inscrites dans le volet routier du CPER n'a pas encore été finalisée : les crédits de l'État étant contraints, la priorité est accordée à l'achèvement des opérations routières dont les travaux ont déjà été engagés dans le cadre du précédent CPER, et qui mobilisent à eux seuls plus de 100 millions d'euros de crédits. Au-delà du nécessaire rappel des enjeux en cours dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, je vous invite à vous rapprocher de son président et de M. Patrice Vergriete, ministre délégué chargé des transports, pour influencer sur la liste des projets qui seront inscrits dans le prochain CPER.

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Pierre Vigier.

M. Jean-Pierre Vigier. Comme vous le savez, en milieu très rural, les infrastructures routières – en particulier les routes nationales – sont indispensables. Pour renforcer l'attractivité des territoires et pour que les entreprises s'y installent, il est nécessaire d'aménager ces infrastructures afin de les sécuriser et de fluidifier le trafic.

Si certaines opérations sont effectivement en cours d'achèvement, comme la déviation entre Arvant et Brioude, projet indispensable et illustration d'un parfait partenariat entre l'État et la région, nous devons aller plus loin. Il est de mon devoir de défendre les trois projets que j'ai cités, vitaux pour le développement et l'aménagement du territoire concerné. Je répète que l'État, la région, le département, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et les communes doivent absolument jouer collectif et travailler ensemble, madame la

ministre déléguée, sans quoi nous aurons un train de retard et manquerons l'aménagement du territoire dans mon département – je compte sur vous pour passer le message à M. le ministre délégué chargé des transports. Soyez assurée que les collectivités seront présentes à vos côtés pour réaliser ces opérations indispensables : en milieu rural, là où s'arrêtent les routes, s'arrête également la vie.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Vigier](#)

Circonscription : Haute-Loire (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 552

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Transition écologique et cohésion des territoires

Ministère attributaire : Transition écologique et cohésion des territoires

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 février 2024](#)

Réponse publiée le : 14 février 2024, page 1006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [6 février 2024](#)